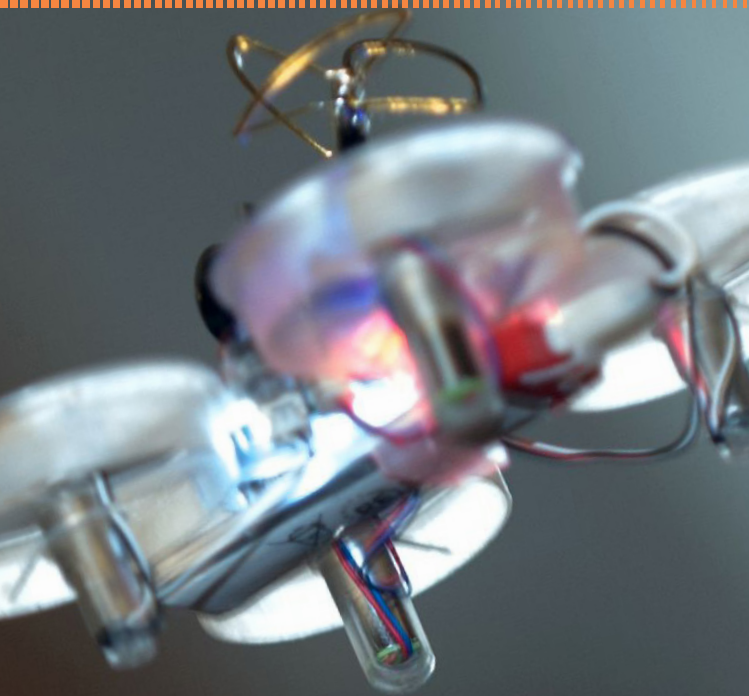


le **cnam**  
école d'ingénieur·e·s

Devenez  
ingénieur·e Cnam  
par la formation  
continue "formation  
à la carte"





# Réforme du cursus d'ingénieur·e

## De nouveaux programmes

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, les programmes des diplômes d'ingénieur·e sont modifiés : la composition des enseignements et leur répartition entre UE « cœur de métier » et « plug-in » évoluent, et le mémoire d'ingénieur·e est crédité de 42 ECTS. Parallèlement, les codes et intitulés des diplômes changent pour correspondre aux libellés de la Cti. Pour permettre aux personnes déjà engagées dans un cursus de poursuivre leur formation, des mesures transitoires sont mises en place.

## Des socles scientifiques de connaissances fondamentales

Tous les parcours de formation débutent par un socle scientifique de connaissances fondamentales. Composé de cinq UE de 3 crédits ECTS, chaque socle constitue un « tronc commun » de connaissances propre à chaque grand domaine scientifique.

## Une organisation en semestres

La structuration du parcours présenté ci-après constitue un optimum théorique qui doit guider la progression des élèves et leurs choix d'inscription. **Elle est cependant indicative, et la formation continue d'ingénieur·e Cnam reste une formation « à la carte ».**

## Un·e référent·e pour chaque élève

À l'issue de l'examen d'admission à l'EiCnam, chaque élève se voit désigner un·e référent·e chargé·e de l'accompagner et de le conseiller tout au long de son cursus.

## Vous trouverez sur [ecole-ingenieur.cnam.fr](http://ecole-ingenieur.cnam.fr) :

- Les mesures transitoires.
- Le tableau de correspondance des codes et intitulés des diplômes.
- Les liste des socles de connaissances fondamentales.

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est le principal établissement relevant du ministère de l'Enseignement supérieur tourné vers la formation professionnelle des adultes et des actifs dans l'emploi. Il délivre le diplôme d'ingénieur dans 18 spécialités à travers l'ensemble de son réseau national, ultramarin et international.

Dispensé en « Hors temps de travail » (HTT), ce diplôme se décline en cours du soir ou du week-end, ou en formation à distance, pour permettre aux élèves ingénieur·e·s de mener leur activité professionnelle en parallèle de leur formation.

Les formations sont dispensées au sein de l'École d'ingénieur·e·s du Cnam (EiCnam) à des personnes justifiant au moins d'un niveau Bac+2. Le parcours est constitué d'unités d'enseignement (UE) capitalisables. Les UE dites « **cœur de métier** » sont directement en lien avec la spécialité visée. Celles dites « **plug-in** » élargissent le périmètre des acquisitions à des compétences plus transversales, en lien avec les exigences propres de l'entreprise et de la société.

L'inscription à l'EiCnam est conditionnée par l'obtention des UE constituant le socle scientifique de connaissance fondamentale (« tronc commun ») de la spécialité visée et par la justification d'une activité professionnelle d'au moins 6 mois dans la spécialité.

Toutes les formations d'ingénieur·e du Cnam sont homologuées par la Commission des titres d'ingénieurs (Cti).

**80 %**

des diplômé·e·s déclarent une amélioration de leur situation professionnelle, dont une augmentation moyenne de 38 % de salaires pour ceux·celles qui ont changé de statut, de poste ou d'employeur.

**64 %**

C'est le nombre de personnes en situation d'encadrement six mois après l'obtention du diplôme, contre 24 % au moment de l'inscription.

# Diplôme d'ingénieur·e Cnam bac+5

Mémoire (42 ECTS)  
+  
24 mois d'expérience professionnelle (15 ECTS)  
+  
UE « plug-in » (3 ECTS)

## Le mémoire d'ingénieur·e

Il consiste en la réalisation d'un projet dans un contexte professionnel. Le travail effectif sur le sujet du mémoire équivaut à un semestre à temps plein d'ingénieur·e. La préparation du mémoire - en entreprise ou laboratoire - et sa soutenance sont conditionnés par la validation de l'oral probatoire.

## L'oral probatoire

Il permet de vérifier que le·la candidat·e a acquis les connaissances, les compétences et le savoir-être requis pour exercer le métier d'ingénieur·e. Il permet aussi l'inscription en mémoire et conduit à la désignation d'un tuteur·rice enseignant·e.

Oral probatoire (6 ECTS)  
+  
UE cœur de métier (42 ECTS)  
+  
UE « plug-in » (12 ECTS)

## L'examen d'admission

Il a pour objectif de vérifier que le·la candidat·e réunit les conditions lui permettant de suivre le cursus d'ingénieur·e : avoir obtenu un diplôme scientifique ou technique de premier cycle, justifier de 6 mois d'expérience professionnelle dans la spécialité, avoir validé les 5 UE du socle scientifique de connaissances fondamentales et l'UE d'anglais.

UE cœur de métier (18 ECTS)  
+  
UE « plug-in » (3 ECTS)  
+  
6 mois d'expérience professionnelle (9 ECTS)

Admission à l'EICnam

6 mois d'expérience professionnelle (9 ECTS)  
+  
UE anglais (6 ECTS)  
+  
UE « tronc commun » (15 ECTS)

## Entrée bac+2